INSTITUTIONS.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Placé sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 38 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire [illegible]. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collége par année, 30
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au Reverend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM Rayburn Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.
Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A. des E. U., Reyburn, Scott & Co. N. Orleans. [illegible] Adams, Esq. Baton Rouge, Le; Thomas R. Patton, Esq. La Providence, Le., Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil. Stewart, Esq. Charles Tilden, Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.
20 déc—6m

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
Au coin de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle-Orléans.

LES parens et tuteurs sont respectueusement informés que les classes sont maintenant complètement organisées dans la maison sise à l'encoignure de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs ont quelques raisons d'espérer que les nouveaux arrangemens faits pour le bien-être des élèves recevront l'approbation des patrons de leur institution et celle de toutes les personnes qui ont charge d'enfans.

L'éducation des pensionnats a principalement pour but d'imprégner des habitudes de persévérance et de régularité. Le cours des études que doit suivre un jeune homme pour obtenir ce résultat, lui seront nécessairement, s'il est bien dirigé, en possession de tous les autres avantages qu'il s'est proposé d'acquérir.

Le principe qui vient d'être posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collége intitulé *Franklin High School.*

Le cours d'études comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie et la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique Vocale et Instrumentale.

Il se trouve attachés au Collége sept Professeurs qui donnent chacun des leçons dans leurs branches respectives.

Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'ils ne doivent avoir aucun rapport, intervenir dans le gouvernement et dans la discipline intérieure de l'établissement.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Les pensionnaires résident dans la famille de M. Elkin, et ils sont environnés de celle des dames attachées à la maison.

CONDITIONS.
Les pensionnaires paieront .... $20 00 par mois.
Les demi pensionnaires 15 00
Les externes au dessous de 10 ans 6 00
Les externes au dessus de 10 ans et au-dessous de 13 .... 8 00
Dito au dessus de 13 .... 10 00
On devra payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

UN enseignement solide et régulier, un élan nouveau donné à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes voués par état à l'enseignement, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

[illegible]

Les enfans qui savent déjà lire et écrire. Les pensionnaires, $20 par mois. Les demi pensionnaires 15. Les externes pour les classes avancées 12. pour les classes inférieures 8. Les règlemens du Lycée se trouvent à l'institution [illegible]
27 août

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES cours d'études de cette institution sont les langues anglaise, française, espagnole, latine et grecque, les différentes branches des mathématiques, la tenue des livres, etc. [illegible] la musique [illegible]

[illegible] M. R. J. Furey [illegible]
18 mai

Institution Classique et Commerciale
DE G. BOYER,
No. 140, rue Condé, entre Dumaine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION [illegible]

BRANCHES D'INSTRUCTION.—Langues anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de Jeunes Demoiselles,
tenu par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir le public que depuis le 15 novembre, son institution est transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA [illegible], entre Royale et Bourbon. [illegible] Mme GRANET [illegible]

[illegible] M. Durosy donne des leçons de danse. 29 oct—6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Le Vié,
et dirigée depuis 1841, par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION qu'on donne dans cet établissement s'étend [illegible] grammaire [illegible] notions [illegible] littérature et de sciences, indispensables à une bonne éducation. [illegible] MADAME DESRAYAUX [illegible] MADAME BERBIGUIER [illegible]

Conditions:
Pension et instruction générale, par mois, $25
Id. do. avec blanchissage, do. 30
Demi pension, 16
Externes, 11
Petites, 12
Solfége, 2

SARDINES—150 boites, dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 99 rue de la Douane.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elizabeth-Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 99 rue de la Douane.

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, quatrième preuve, 10 barils Cognac de 1827, marque de Pellevoisin, première preuve, 10 barils de 1810, marque Pellevoisin, première preuve, article supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 1 juin 99 rue de la Douane.

COSAQUES! COSAQUES!
AVIS AUX CONFISEURS.
LE soussigné vient de recevoir par le Chateaubriand du Havre, un assortiment de cosaques ordinaires. Vor. HEBERT. 18 juin libraire, 149 Chartres.

CHANGE sur Bordeaux et Paris, à vendre par 20 mai CHS. DUFOUR.

SONT invités à se présenter [illegible] les personnes dont les noms suivent:

A	G
Anderson (John) et son épouse	Gusman, les époux
	Gary, Pierre
	Germout, Jacques
B	
Baudrout, Julien de Maillé	J
Boillon, Alexandre	Jahnin, Claude, François
Barthe, Louis Joseph	L
Bodolais, Philibert	Le Goaster,
Brozau, Fçois Castagne	Lainé, Charles
Berdou, Auguste	Lounitet, Jean
Beck, Michel	Labusquère, Cyrile
C	Lacaze, Firmin
Cantegrit, Pierre Lepage	M
Caillet, Antoine,	Michel, Jacques
Calmel, Baptiste,	Mauras, Jacques et Pierre
Cyrille, Rolland	Mermet, Georges
Chartier, Jacques Richard	Mainville, veuve Deporet
Clogenson, Fanny (Bois l'évêque)	Meyer, les époux
Chaucher, (les époux)	Macon, Fçoise femme Poirier
Chalonge, Auguste	P
Charriere, Jean Eugene	Perroux, Louis Ernest
D	Flaisent, Jeune
Deporet, Eléonore	Poujet fils,
Demolliens, Amedée	Q
Denechaud, Antoine	Quairez, Charles
Ducuron, Jn Bte Lucien	R
D'Herele, T	Rousselin, les époux
Desbout, Dominique	Romieu, Alexandre
Dazet, Julien	Robert, Pierre
Donat, Marcel B	T
Delatre,	Tetard, Remi
D'Usson, de St Soupplet	Trinchery, Emile
F	V
Felix Vincent,	Viau, Antoine
Forestier, Antoine	
Frichot,	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

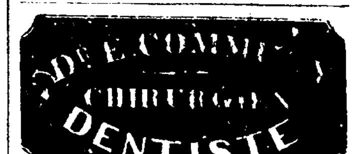

LE DR. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 d.

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION, Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public.
8 juin

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 106 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. 8 juin

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK,)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, TURQUES ET CHINOISES.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boites enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordeons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A USAGE DE CORPS, POUR HOMMES,
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile; do de qualité supérieure, chemises de toile fines et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clore des factures. 14 mai

MOUSSELINES SUISSES.
A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes: Mousselines unies 4/4 et 5/4 de tous prix; Dito damassées à jour 6/4, très bel article pour rideaux; Dito brodées au crochet variées de genre do; Dito rideaux tout fait à bordures; Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore. L. H. RICHARD, 14 mai 33, Douane, au 1er étage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.
LES soussignés offrent à vendre:—50 douzaines chemises gingas garanties bon teint, bien cousues, 30 do chemises françaises en couleur bon teint, 50 do chemises blanches bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE, 22 mai 36, Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés:—250 caisses vin vieux; 75 paniers huile d'olive, 24 o. Plagniol 75 paniers huile d'olive en 1/2 bouteilles, 250 milliers bouchons de toutes qualités, 28 paniers bouteilles vides, 175 caisses absynthe suisse et de Marseilles: 100 caisses salaisons assorties, 15 estagnons eau de roses, 25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 50 caisses do. do. 80 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4, 75 do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie, 10 paniers vin de Champagne. En douane:—54 de pipes eau-de-vie vieille 1837, 4/4 do do surfine 1832. 12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

CHAMPAGNE.
EN débarquement du navire Emperor, du Hâvre: 60 paniers vin de Champagne, SHIELD BRAND, 25 do do en 1/2 bouteilles, do A vendre par LOISON & SYLVESTRE, 19 mai 36, rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.
NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en: barreges, organdies, balzorines dessins à 12 1/2 musulmane et à la Taglioni, [illegible] de 25, 30 et 31 escalins, gingats à 25 cents, calecots français léger, dernier modèle, à 20 cts mousselines blanches, mousseline Suisse, jaconat do uni, do [illegible], echarpes de barrege, echarpes en dentelle, mousseline blanche, do echarpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à frange, grand assortiment de toile, liseres, mouchoirs de toile avec bordures, mouchoirs brodés, de poche, toile de table, damassée, surtouts de Russie, toile 3/4, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crêpes bleus et blancs, crêpes pour chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes &c &c. Aussi, un fort assortiment de drap d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPUS, 19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche Les rhumes, les catharres, les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins. 27 jan ALFRED MONROE.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode:
5 caisses chapeaux soie extra fin;
2 do do castor blanc;
1 do do feutre noir et gris;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
100 do do do do pour enfans;
25 do do do do cadets;
2 do do soie pour Amazone;
6 do do Bambards gris et noir pour cadets,
Aussi, un grand assortiment de fournitures, telles que bobine, Bordaloue, coiffes; cuirs coussins, etc. ga0

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Aubès;
25 do do Montferrand;
4 do do do Pauillac, 1841;
4 do do vin blanc, Sauterne;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do de 12 flacons, prunes sèches;
4 do de 12 boites transparentes do;
1 mai EDOUARD LARONDE, 83, St Louis.

VINS en caisses—2000 caisses vin de Bordeaux, 500 caisses St. Julien, 150 do St Julien, 200 caisses Chateau Margaux, 200 do St. Estèphe, 500 do Castean Lafitte, 300 do Vautenac, 200 do [illegible] bouteilles différentes marques, 200 do Vin blanc Sauterne, à vendre par 13 mai St. Vor. BARRETT, 21 Gravier

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus. Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez L. H. RICHARD, 14 mai 33, rue de la Douane

THÉ frais—1500 paquets vert et noir impérial, poudre à canon, young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi do et boites, à vendre par ROBERTS & HALL, 23 m 75, Magasins.

LIQUEURS du pays 150 barils eau de vie, genièvre alcohol et esprits purs, à vendre par ROBERTS & HALL, 23 m 75, Magasins.

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins

FIL patenté de Marshal—Nous avons reçu un envoi de fil comme ci-dessus de diverses couleurs, du No. 18 à 200, sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs et détaillans, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins

FIL en bobines d'Alexander—Les soussignés ont reçu quelques caisses de bobines, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins

MOUSTIQUAIRES—5 balles brin écru; 3 balles idem bonne blanchie; 2 balles idem blanchie; 2 caisses li... rayé; 4 dito qualité supérieure, à vendre à bas prix pour du comptant, par H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins

DENTELLE Guimpe pour rideaux—Les soussignés ont reçu deux caisses de ce superbe article, en couleurs assorties, qu'ils vendront à bas prix en gros. Aussi—En débarquement, 10 balles cotonnade française, qualité supérieure; 5 balles casimir noir bonjean. H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins.

PARAPLUIES! PARAPLUIES—Par le navire Emperor, du Havre, nous avons reçu quelques valises de parapluies français de qualité supérieure, grandeur assortie et dans le dernier goût. H. DE GOER & RIFFLARD, 23 mai 21 Magasins.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.
RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] 21 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

TABAC en feuilles de la Havane—[illegible] RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

[illegible] A fournir:
DU BLANC DE PLOMB, pur, garanti.
IDEM EXTRA,
IDEM No 1,
De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux dimensions de 500 livres.
Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.
Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par MERLE, BEYLLE & Co., 16 fev 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre rafiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS, 10 av Encoignure Condé et St. Philippe

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Marman, qualité supérieure: 52 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 130 do do Ste Estèphe, St Julien, Montferrand, &c.; 15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion; 25 bis vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 & 15, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 & 15, St Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux. 15 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse, 200 paniers huile fraiche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol, 100 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois, 35 caisses savon de Marseille, 65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 7 mai 11 & 15 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fév—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par WYLIE & EGANA, 14 mai 52, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par WYLIE & EGANA, 14 mai 52 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 18 nov

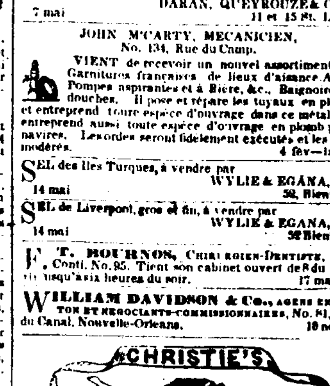

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.
CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigue ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblements, étourdissements, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses.* Dans tous ces cas de *Dyspepsie,* lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques.
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

F. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques. 29 janv—4m

Marchandises au prix coutant.
LORNE & FROIS—No. 21 et 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coutant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.
Balzorines imprimées, à 3 picaillons,
Jaconas français, de 20 à 35 cents,
Gants filet, de 15 à 50 cents,
Mousselines marquises, à 3 escalins,
Bas coton de 10, 15 et 20 cents,
Mousselines Suisses, de 10 escalins à $2, 50,
Gingham français, à 2 picaillons,
Indiennes françaises, à 2 escalins,
Echarpes barège et grenadine riches,
Bareges et mousselines de soie imprimées pour robes,
Mouchoirs batiste brodés, rivière et à ourlet,
Gros de naples noirs, taffetas et soie d'Italie,
Pouit de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse,
Soieries glacées, unies et façonnées couleur,
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches
Coton chamoi et bleue, satiné et uni, à rideaux,
Evantails et ombrelles riches,
Pélerines, cols unis et brodés, garnis dentelle,
Cotepalies organdis, tablatures et robes brodées,
Merinos français pour habits et coutils fantaisie,
Jingo, coutils blancs et batiste pour habits,
Toiles d'Irlande et de Paris,
Batiste blanche et linons batiste,
Ouvres, serviettes et nappes unies et damassées,
Etoffes blancs et couleur pour gilets,
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blanc,
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur,
Indiennes Americaines, cotons blancs et écrus,
Cotonnades françaises et americaines,
Jupons crinoline et corsets français,
Rubans satin et fleurs artificielles,
Crêpes noirs, blancs et pailles,
Bretelles élastiques assorties en genres,
Dentelles fil, franges noires et cordilières,
Bas de coton, de coton et de fil d'Ecosse,
Chaussettes coton, blanches, grises et ecrues,
Gants filets Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,
LORNE & FROIS, 18 mai No, 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $675,839 80. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent. 14 nov Encoignure Camp et Commune.

GRAINES fraiches pour jardins, à fleurs et potagers, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensils de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, garanti production de 1845, à vendre par WM. DINN, 3 mars 11 Commune

M. MARCHAL, 57, rue de Chartres, vient de recevoir par le Claiborne, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix:
1 caisse mérinos noir, Paturle Lupin;
3 do coutil assortis;
300 douz. chapeaux, paille d'Italie;
1500 paltots d'été, coutil et mérinos;
500 pantalons d'été do do;
25 douz mouchoirs batiste uni;
50 pièces foulards;
75 douz. chemises différentes qualités devant en toile
30av

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres.
NOUVEAUTES LITTERAIRES, reçues par le navire Chateaubriand du Havre:
Pujol et A. Maquez—histoire de la Bastille; Gavani, Œuvres choisies; Burette, Histoire de France; Roujoux, Histoire d'Angleterre; Maltebrun, Géographie; Langlois; dito, Divers, France Maritime; Nodier, Contes Illustrés; Lamennais, Imitation de Jesus-Christ; Gavarni, Diable à Paris, tome 2; Brifhaut, Secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'inquisition; Bescherelle, la Femme; Bossuet, Œuvres, nouvelle édition; Stendhal, la Chartreuse; H. Monnier, Scènes populaires; Rousseau, Œuvres nouvelle édition; Thiers, Révolution française, nouvelle édition; A. Toussenel, les Juifs rois de l'époque; Thiers, Histoire du Consulat, nouvelle édition avec gravures; Ortolan, instituts de Justinien, 2 vols; Divers, Biographie universelle; Dumas, Œuvres; Raspail, Manuel de la santé; Cormenin, le livre des Orateurs; Reybaud, Etude sur les réformateurs; Pinard, Le Barreau; Capefigue, Histoire de Philippe Auguste; Pauthier, Confucius et Mencius; Bouchardas, Formulaire magistral; Dito, Annuaire de Therapeutique 1846; dito, Supplément à l'annuaire de Therapeutique 1846; Lavergne, Chateaux historiques de France; divers, l'Echo des Feuilletons, année 1846, No 8; dito, Revue Pittoresque, année 1846 No 5; dito Journal de M. le Curé; dito, l'Illustration, Journal universel, Nos. d'avril 1846; Balzac, Paris marié, 1 vol.; Michelet et Guinet, Conseils aux Jésuites; divers, les Vies des Saints, 1 vol.; dito, Connaissances des tems pour 1846—47 et 1848, avec et sans additions; Le Blanc, Histoire de dix ans.
Musique nouvelle pour pianos, à 50 pour cent de remise, livres nouveaux de médecine, chimie et pharmacie.
Assortiment d'ouvrages de piété, livres de prières, do. pour enfans, do. pour écoles en anglais et en français; ouvrages classiques. 12 juin

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. Auguste Grand, située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du fleuve, à environ douze lieues de la Nouvelle-Orléans, le nègre CHARLES, âgé d'environ trente ans, taille moyenne et parlant anglais et français. On suppose qu'il se tient dans la 3me. Municipalité. La dite récompense sera payée à quiconque arrêtera le dit esclave et le logera dans une des geoles de cette ville ou le livrera à F H PETITPAIN, 20 mai— No. 136 rue de Chartres

A VENDRE par les soussignés: 200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre. 25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi; 1,000 colis thé noir; impérial et poudre à canon; 1,000 barils [illegible] FOUCHER [illegible]

EN débarquement [illegible]

GUIGNOLET—[illegible] NUMA LACOSTE, 103, Royale

AVIS JUDICIAIRES

COUR [illegible] No. 23,012—[illegible] Cour de [illegible] District Judiciaire de [illegible] la Louisiane, [illegible] sera offert en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi 22 juin 1846, à midi:—Io. Un lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle Orléans, rue de l'Hôpital, entre les rues Condé et Royale, mesurant, au pied français, 28 pieds de face à la rue de l'Hôpital sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles; 2o. Un autre lot de terre joignant le lot ci-dessus décrit, mesurant, au pied français, 47 pieds 6 pouces et plus de face à ladite rue de l'Hôpital, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; 3o. Deux autres lots de terre contigus dans le [illegible] faisant face l'un à la rue du Quartier, et l'autre à [illegible] de l'Esplanade, le premier mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue du Quartier sur une profondeur de 108 pieds d'un côté et 104 pieds de l'autre côté; le second lot mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur une profondeur de 30 pieds d'un côté et de 94 pieds de l'autre côté. Ensemble avec toutes les batisses, constructions, circonstances et dépendances desdits lots de terre, sans exception ni réserve. Et soixante actions de l'Association [illegible] des Planteurs de la Louisiane, au nom de la [illegible] Mme Vve Ponyfarré—[illegible] dans l'affaire ci-[illegible] Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 20 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE PAROISSE—No. 16,500—Mary C. Lyons, épouse de Richard F. Nichols vs. Richard F. Nichols—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi 22 juin 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre situé sur la batture, en face du faubourg Ste. Marie, et désigné par le No. 10, d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 6 novembre 1834, mesurant 20 pieds 1 pouce face à ladite batture, 23 pieds 10 pouces de largeur ou de face à une allée dans le fond, sur une profondeur de 51 pieds d'un côté et de 56 pieds 3 pouces de l'autre côté; ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages, ainsi que tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant. Saisis dans l'affaire ci-dessus, Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS, 20 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 7,224—W. F. Vredenburgh & Co., vs. P. B. Tisseron.
En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi, vingt-neuf juin 1846, à midi:
Deux billets souscrits par le dit Tisseron (Pierre B.) chacun de la somme de $500, datés Nouvelle-Orléans, du 24 avril 1845, et payables à deux ans de date, à son ordre et portant hypothèque suivant acte daté du 24 avril 1845, au rapport de Louis F. Maureau, notaire en cette ville.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS, 17 juin—3 en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 7,748—La Municipalité No. 2 vs. Mme Adelaide Parker—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, le jeudi 23 juillet 1846, à midi, la propriété ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Neuf certains lots de terre situés au faubourg Delord, dans l'ilet compris entre le "Mobile Landing," la Promenade des Tritons, les rues Julie et Philippa, désignés par les Nos. 101, 102, 103, 104, 105, 114, 115, 116 et 117, au plan dressé par R. Delafield, en mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, aujourd'hui celle de Théodore Guyol, notaire.
Lesquels lots ont les dimensions suivantes, savoir:
1o—Le lot No. 101 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 100 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
2o—Le lot No. 102 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 142 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
3o—Le lot No. 103 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 142 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
4o—Le lot No. 104 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 131 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 103, et 123 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 105, et 25 pieds de largeur dans le fond.
5o—Le lot No. 105 mesure 25 pieds de face au Mobile Landing, sur 123 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 104, et 114 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 106, et 25 pieds de largeur dans le fond.
6o—Le lot No. 114 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
7o—Le lot No. 115 mesure 40 pieds 7 pouces de face à la rue Philippa, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 114, et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 116, et terminant dans la profondeur.
8o—Le lot No. 116 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 142 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
9o—Et le lot No. 117 mesure 25 pieds de face à la rue Philippa, sur 142 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le tout mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, et tous les droits et privilèges y attachés.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 19 juin—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente Judiciaire par le Régistre des Testamens.
Succession de feu Jean Valery Delamare.
JEUDI, vingt cinq juin 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du six avril dernier, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour le compte de la susdite succession.
1o. Tout le droit, titre et intérêt du défunt, dans et à deux jugemens rendus en sa faveur contre John Watkins, par la Cour du Second District Judiciaire pour la paroisse de St. Jacques. l'un pour $3,000 avec l'intérêt légal depuis le vingt six octobre 1840 jusqu'au paiement. l'autre pour $2,000, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, depuis le trois décembre 1840 jusqu'au paiement.
Il a été levé par exécution sur ces deux jugemens les deux sommes suivantes, savoir:
$2,242 45 le 11 août 1843, par le shérif de Jefferson.
et 442 30 le 1r septembre 1843, par celui de la Nouvelle-Orléans.
Ensemble $2,684 75. Ce montant doit être crédité sur les deux jugemens, ils seront vendus ensemble en un seul lot.
2o. Un morceau de terre, contenant 478 acres, situé au Bayou Volant, à son embouchure dans la baie de Mobile, comté de Baldwin, Etat d'Alabama: sur lequel une manufacture de poterie était ci devant établie; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan qui en a été dressé par John James, député arpenteur des Etats Unis, et qui est déposé dans la Cour du comté de Baldwin, à ce qu'il appert de la copie certifiée, qui en a été délivrée par le greffier de la dite Cour, le 15 octobre 1830.
Conditions. Cette créance étant la seconde et dernière, la créance et le morceau de terre seront vendus pour ce qu'ils pourront respectivement rapporter, payables à douze mois de terme, en fournissant caution à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession avec hypothèque sur la terre et privilège sur la créance.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, devant Théodore Guyol, notaire public, en l'étude duquel sont déposés (pour l'inspection des amateurs) les titres de la créance à charge de John Watkins, ainsi que les titres et plans de la terre au Bayou Volant.
8 juin—3t, 8,15 et 22juin

AVIS JUDICIAIRES.

FAILLITE—Cour de District des Etats Unis—10 juin 1846—Présent l'honorable T. H. McCaleb—Sur motion de G. B. Duncan, Esq. conformément à la loi, avis est par le présent donné que lundi, 22 juin, le produit des biens du Manuel Vidal, No. 386, en banqueroute, sera référé au bureau des commissaires pour en faire un rapport avant l'ordre de distribution. Toutes personnes qui n'ont point prouvé leurs créances conformément à la loi, afin d'être placées sur le tableau de distribution sont notifiées de le faire avant que les procédures ne soient référées comme ci dessus.
Par ordre de la Cour. N. R. JENNINGS, 17 juin—2 greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—No. 24,909—Charles H. Sheafe vs. ses créanciers et les créanciers de Walton et Sheafe.—Les créanciers de Charles H. Sheafe et de Walton et Sheafe, sont notifiés par les présentes que, ce jour, la cession de leurs propriétés a été acceptée par la Cour, à leur profit; ils sont en outre notifiés de comparaître en l'étude de William Christy, notaire, en la ville de la Nouvelle Orléans, lundi le six juillet 1846, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires dudit Charles H. Sheafe et de Walton & Sheafe; il est ordonné que toutes procédures légales contre la personne et les propriétés de Charles H. Sheafe, et de Walton & Sheafe sont suspendues, et que MM. Cohen soit autorisé à représenter les créanciers absens.
Signé A. M. BUCHANAN, juge
Nouvelle-Orléans, le 3 juin 1846. P. LEBLANC,
5 juin—3, 5,22 juin, 5juil Greffier

Adolphe Dubart vs. ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Jeudi 11 juin 1846—Présent l'honorable A. M. Buchanan, Juge—Sur motion de M. P. Maraoudet, avocat du syndic, et sur entrée faite d'un tableau de distribution, il est ordonné par la Cour que les créanciers et toutes personnes intéressées aient à déduire, dans le délai de dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.
Extrait des minutes.
13 juin—3en10j W. P. BEDLOCK, dép. greffier.

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

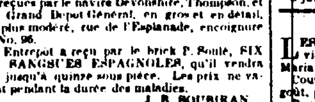

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné reçoit par les arrivages d'Europe, des SANGSUES HONGROISES & SUEDOISES, qu'il vend toujours à ses prix ordinaires, à ses dépôts, rue de Chartres No 187, et rue St Charles, No 42. 4 av J. B. RUSCONI.

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. 12 juin J. B. SOUBIRAN.

Marchandises Sèches à bon marché.
FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Camp, désirant réaliser une partie de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Ces marchandises se composent de:
Cotons Lowell, coton Ognasburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4, 6/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicots et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents; 100 pièces guinghams assorties, linons et balzorines; 100 balles denims bleus, coutils bleus, &c. &c; 50 balles coutil blanc et écru, et lowells croisés; 50 caisses toiles à chemises 3/4, 7/8 et 4/4, grosses et fines cotonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffes à carreaux, coutil à matelas, &c. &c., toile d'Irlande, toile à drap, étoffes à moustiquaires, gants de fil, batistes et jaconats, dentelles, bobinets, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et fil, bretelles, châles, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.
5 juin

MARCHANDISES SECHES.
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,
VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, aux prix les plus bas, CINQ-CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, telles que;
Calicots d'un genre tout-à-fait nouveau,
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livrets.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linges de table, serviettes, essuie-mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denims, étoffe Hickory à raies, gambrones, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 10/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, [illegible]
FETTER & BOYD.

CHAMPAGNE [illegible] CAHUZAC, Vieille Levée

CAFE [illegible] 11 mai

VENTES JUDICIAIRES

Vente de Propriétés de Valeur.
[illegible]
EN vertu d'un décret rendu le 14 mai 1846, par la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane, en une certaine affaire en chancellerie, pendante devant ladite cour, dans laquelle P. B. Fergoud et autres sont demandeurs et A Michoud et autres sont défendeurs, le soussigné, en qualité de maître en chancellerie, offrira en vente publique, à l'enchère, à l'Arcade de Banks, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, consistant en maisons et terrains, savoir:

Première Municipalité.
Io. Un terrain à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, ayant 64 pieds de face à la rue de Chartres, sur 105 pieds à la rue St. Louis, ensemble avec la maison en briques à trois étages et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Seconde Municipalité.
Dans l'ilet formé par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Girod et Notre Dame.
Nos. 2, 3 et 4—Trois terrains contigus, faisant face à la rue Girod, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 70 de profondeur, le No. 2 étant l'encoignure des rues Girod et Commerce. Sur chacun de ces terrains est un magasin en briques à trois étages, et ils sont bornés sur la ligne du fond par un passage commun de 10 pieds 2 pouces sur [illegible] de Commerce.
Nos. 5 et 6—Deux terrains contigus, faisant face à la rue du Commerce, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 97 pieds de profondeur, borné d'un côté par le passage ci-dessus décrit et de l'autre par le No. 7. Il y a maintenant un seul magasin sur ces deux terrains Nos 5 et 6 que l'acquéreur aura à élever un mur de partition sur la ligne.
No. 7. Un morceau de terre, à l'encoignure des rues Commerce et Notre-Dame, ayant 101 pieds 10 pouces sur la rue du Commerce, 30 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commerce, 98 pieds 9 pouces sur la rue Notre Dame et 97 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Notre-Dame. Sur ce terrain, il existe trois magasins en briques à deux étages, ainsi qu'il appert d'un plan.
Dans l'ilet formé par les rues du Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Notre-Dame—
Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Huit terrains contigus, faisant face à la rue Girod, entre les rues du Commerce et Tchoupitoulas, mesurant environ 24 pieds de face sur 96 pieds de profondeur; le No. 8 forme l'encoignure des rues Girod et Commerce, le No. 15 l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas.
Sur chacun de ces terrains, il existe une bâtisse en briques à deux étages, formant magasin et maisons; les cours sont [illegible]
No. 16. Un certain morceau de terre, ayant 127 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, 120 pieds 9 pouces sur la rue de la Commune, 197 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame et 197 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare des terrains ci-dessus décrits, portant les Nos. de 8 à 15. Sur ce terrain, il existe trois magasins à deux étages et trois magasins à un étage et autres améliorations, le tout occupé par Messrs. Emerson, Tourné, Neville et autres.
Cette dernière propriété est vendue sujette au bail [illegible] par John F. Miller à Charles Byrne, par acte passé par L. T. Caire, notaire, le 20 juillet 1830, et qui échoit le 1er juillet 1847. L'acquéreur aura droit à la rente du bail, de $1500 par an à dater du 1er juillet 1846.
No. 17—Propriété de très grande valeur, sujette à un bail qui expire le 30 avril 1851.
Cette propriété est située dans deux ilets différens; une première portion dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, dont elle constitue la plus grande partie, ayant 223 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 446 pieds 6 pouces sur la rue Notre Dame, 101 pieds 3 pouces sur la rue des Magasins, 170 pieds 6 pouces sur une ligne courant à angle droit de la rue des Magasins parallèlement à la rue Notre-Dame, 192 pieds sur une ligne parallèle à la rue des Magasins rejoignant la rue Girod, et 221 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Girod. Sur ce morceau de terrain, il existe un grand nombre de batisses de genre différents. Et la seconde portion, dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Julie et Notre Dame contenant deux terrains sujets au dit bail, savoir: Un de 42 pieds 8 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe un grand magasin à deux étages, en briques; et un autre terrain, contigu au premier, de 21 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe une maison en briques à deux étages, avec magasin, occupée par Clemende Oger, f. c. l.
Cette propriété sera vendue en un seul lot, sujet au bail passé par Nicholas Girod à John F. Miller, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 avril 1831, dont les clauses principales sont qu'il sera en force jusqu'au 30 avril 1851; que le locataire paiera un loyer annuel de $3,000; qu'il sera construit sur les rues Tchoupitoulas, Girod et Magasins des bâtisses en briques dont les murs extérieurs auront une brique et demie d'épaisseur; qu'à l'expiration du bail toutes les bâtisses et autres améliorations appartiendraient au propriétaire du sol, et que dans le cas où la rente ne serait pas ponctuellement payée, le propriétaire du sol reprendrait possession de toute la propriété. Suivant un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le dit John F. Miller et ses ayans cause s'obligeaient à payer une somme additionnelle de $200 par an. Ensemble avec la dite propriété, sujette au dit bail du 30 avril 1831, seront vendus les droits, titres et intérêt de la succession de Nicholas Girod au procès institué par les exécuteurs testamentaires du dit Nicolas Girod contre S. A. Turner et John F. Miller, syndics et autres, et à toutes les réclamations et répétitions en vertu du dit procès, entré sous le No. 20,120 en la Cour de District du Premier District Judiciaire, dans lequel il est demandé l'annulation du dit bail et le paiement de la rente annuelle y stipulée depuis le 30 avril 1840, et aussi tous les droits que le dit Nicolas Girod possédait en vertu des dits actes, passés par lui avec John F. Miller pardevant L. T. Caire, notaire public, le 30 avril et 10 juin 1831.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément à un plan fait par Joseph Pilie, voyer, lequel sera exposé dans une semaine à l'Arcade de Banks, avec les dimensions précises de chaque terrain et une coupe des bâtisses et améliorations.
Conditions. Un cinquième comptant, la balance à douze, dix huit, vingt quatre et trente mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de leur échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés à maturité.
Les actes de vente seront passés par le soussigné, maître en chancellerie, pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. LOGAN HUNTON, 1 juin—td Maître en Chancellerie

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle-Orléans—No. 8,064—James Lee vs. ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant John E. Holland, notaire, lundi le 22 juin 1846, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues quant aux créanciers désignés au bilan. Il est de plus ordonné que Thomas Haynes soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 16 mai 1846.
Signé C. WATTS, juge.
Cour de Commerce, Nouvelle Orléans, certifié conforme au greffe, 16 mai 1846.
17 mai—2 J. R. TOLEDANO, député greffier.

IL a été conduit aux épaves de la Troisième Municipalité, située rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny, les animaux suivans:
Un poulain, couleur rouge, ayant une étoile au front marqué sur la cuisse droite J. sans autre marque visible.
Un cheval gris, marqué sur la cuisse droite F. Z., sans autre marque visible.
Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici à dix jours, ils seront vendus à l'enchère, conformément aux ordonnances. MANUEL PRADOS, 3 juin—3en10j Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman, un CHEVAL alezan brûlé, ayant une étoile au cou, une à la fesse et à la jambe de derrière, ayant une selle et une bride, sans autre marque ni étampe apparentes.
Un CHEVAL alezan, à poil de vache, une raie blanche au front, et les quatre pieds blancs, ayant une bride et une corde au cou, étampé sur la cuisse gauche de lettres qui ressemblent à un 8 renversé, se touchant l'un à l'autre sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une VACHE, chatain-claire, une partie de la tête noire, les deux pieds de derrière tachés de blanc, le bout de la queue et le dessous du ventre blancs, étampés sur la cuisse gauche B H sans aucune autre marque ni étampe apparente. Si d'ici au quatre juillet les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL, 19 juin Gardien des épaves

IL a été conduit aux épaves du troisième district de la Seconde Municipalité. Un cheval gris pommelé, d'environ 14 paumes et demie de hauteur, ayant une marque indéchiffrable sur la cuisse droite.
Un mulet brun, ayant une étoile au dessus de la cuisse droite, point d'autres marques visibles.
Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici au 27 juin courant, ils seront vendus ce jour-là à l'enchère, par Robert Kerrison, encanteur public. S. L. BEELMAN, 5 juin—3 en 10j 1er lieut, garde de nuit

CONDUIT à la prison de Police de la seconde Municipalité, le mulâtre WILLIAM, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir au capt Smith. Le propriétaire est requis de prouver sa propriété, payer les frais et l'enlever. A. H. ELDREDGE.—Gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la Seconde Municipalité, le nègre JAMES, âgé d'environ 21 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, se disant appartenir à M. Armand. Le propriétaire est prié de réclamer et prouver sa propriété, payer les frais et l'enlever. 1 juin A. H. ELDREDGE.

CONDUIT à la geôle de police de la 3me. Municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais. A. H. ELDREDGE, 17 mars—1po Gardien.

DETENU à la geôle de la Paroisse St-Jean-Baptiste, le nègre appelé LEWIS, appartenant à M. John Hieckort, faubourg St-Marie, taille de 5 pieds 8 pouces, environ 25 ans, avec une cicatrice au dessous de l'œil.
Aussi, un nègre nommé JOHN, appartenant à M. John Hart; parti marron d'un chaland venant de Memphis; 25 ans environ, très joli nègre, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, habillé d'un habit gris avec bouton en métal.
Aussi, un nègre nommé HENRY, appartenant à M. John Kelly, Nlle-Orléans; environ 18 ans.
Aussi, un vieux nègre nommé Isaac, disant appartenir à M. Wilson, Nlle Orléans, rue du Bayou.
Paroisse St-Jean-Baptiste, 27 avril 1846.
30 av A. LUMINAIS, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, un nègre nommé YOUNAI, disant appartenir à M. Segur, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre paraît être Africain d'origine, et parle anglais et français.
AUSSI—Un nègre nommé JOHN, disant appartenir à M. Walker, au-dessus de Bâton Rouge. C'est un petit nègre de taille moyenne, les yeux saillans. Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 1er juin 1846.
5 juin A. LUMINAIS, Shérif

No. 58, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets.
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE au débarquement du navire Floridian, ayant droit au drawback:
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co;
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac, de fine preuve, très vieille et supérieure, de Pinet, Castillon & Co;
32 barriques Vin rouge de Graves;
100 caisses do Léoville, d'Alfred Morton;
50 caisses Absinthe Suisse;
25 do Kirsch de la Forêt Noire;
10 do Curaçao d'Amsterdam;
25 do Liqueurs superfines assorties;
25 paniers Guignolet d'Angers;
25 caisses Prunes sèches; 25 dito Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises à l'eau de vie;
16 do Fruits dans leur jus; 20 do Fruits au vinaigre;
12 douzaines Moutarde de Maille;
100 boites Sardines; 500 demi dito dito, à vendre par JORDY & BRAZIER, 27 avril No. 16, rue Conti.

AVIS—La société existante jusqu'à ce jour, entre les soussignés, sous la raison de "Jordy & Brazier," se trouve dissoute ce jour aux termes de l'association. Chacun des associés s'occupera de la liquidation des affaires de la maison, et se servira de la signature commune à cet effet seulement.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1846. P. JORDY. A. F. BRAZIER.
25 mai—10

LE soussigné continuera [illegible] Nouvelle-Orléans, 5 juin 1846. P. JORDY.

DIVERS—[illegible]

Nouveautés de Paris.
LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline panama, barège nouveauté, balzorine, jacquard français, parfaite riche pour robes, dito extra 3/4, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.
Parmi ses envois, a été joint par erreur, une partie de ceinture pour robes, qui vu la saison avancée seront vendues au-dessous du prix coûtant. Aussi: poult de soie noir, moire, grande largeur, à $2 la yarde, florence couleur de toute couleur (cerise exceptée) à 50 cents.
Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, do à jours, écharpes dentelle blanche, point brodées, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui, joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus joli varié qu'il y ait en ville.
Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont été au cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraicheur.
27 mars R D PANIS, 146 rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:
120 barriques vin rouge, diverses qualités,
30 bis Vin blanc Sauterne 1832,
450 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc,
35 do Haut Brion et Latour,
175 do Margaux, Lafitte, et Gruau Larose
100 do Bourgogne Chambertin,
56 do Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
45 caisses Hermitage, blanc,
20 caisses cerises à l'eau de vie,
10 do marasquino,
10 do curaçao,
20 do star chandelles,
20 paniers Huile d'Olives, marque Plagniol,
175 bis vieux whiskey, Monongahela, Bourbon & Co.
1 pipe genièvre imitation Hollande,
25 paniers champagne, qualité supérieure.
13 ja CHS. DUFOUR, 11 Conti

O. TALAMON,
44, Rue de Chartres.
REÇOIT par les navires Pactolus et Ancona, du Havre et Yazoo de New-York, un superbe assortiment de Rubans taffetas façonné pour chapeaux, dessins les plus nouveaux.
Bourses en cordonnet soie, toutes dimensions.
Eventails riches et autres.
Chaînes de gilet en acier poli et façonné.
Ombrelles soie façonné.
Baleines pour robes et corsets.
Aussi:
Une caisse mouchoirs madras français, belle qualité.
24 Pièces mérinos noir, uni et façonné.
Qu'il vendra au dessous du cours. 9 ja

SIROP PECTORAL DE WINER,
POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croup, de la consomption, pleurésie, enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac et affections des poumons—Des Bronchites, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consomption". Les symptômes ordinaires de cette maladie (les bronchites) sont; la toux, phlegm aux poumons ou à la gorge, enrouement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique, crachement de flegme ou de matière, et quelquefois de sang.
Préparé par John Winer & Co. 93 Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats Unis, et en vente par BERTRAND & BISON, Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville. 2e av

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—84 caisses en débarquement des navires W Gray et Medora formant un assortiment de chaussures pour commerce de la ville et de la campagne, à vendre par 2e m G W DUNBAR, 20 Douane

FERRONNERIE pour batisses—Ferrures françaises et accessoires, poutures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres; targettes carrées, rondes et plates; vis en bois; fournitures pour contrevents, clous, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 2e avril 48, Chartres

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, caies, perches &c. en magasin et à vendre par 2e av W. A. RYAN, 48 Chartres

OUTILS de charpentier—Egoines, scies à raser et à tenon, vertoppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, viroles, limes, rappes, spoke-chèvre, vrilles, tenailles, marteaux, came-têtes pour poser les hardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 2e av 48, Chartres

CHAPEAUX—200 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en castor, à la mode, do en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R G HOBBS, 11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet, et convenables à la saison, à vendre par R G HOBBS, 11 mai 12, Douane.

ON a besoin de 300 couturières immédiatement. S'adresser à JOHN BELLOW, jnr. 11 mai Encoignure Conti et Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—2500 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti 11 mai

TABAC de Cube—300 balles capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20 St Louis

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20 St. Louis

HUILE—400 potiches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co. 11 mai 20, St. Louis

CAFÉ de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co., 11 mai 20, St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par 11 mai LAPEYRE, HARISPE & Co. 20, St. Louis

SUCRE raffiné de Boston—300 colis Sacs en pitre—25,000 Thé—1000 boites. Thé supérieur—100 paquets. Clous—500 barils venant de Boston. Blanc de baleine—400 caisses New Bedford, Indigo—20 surons. Figues—500 tambours. Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, 500 colis, à vendre par 29 av NORCROSS & FORDICK.

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 4 ja 42 Gravier

AMANDES sans coques—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN, 4 ja 42 Gravier

RAISINS DE CORINTHE—Frais et en bon ordre, à vendre par L. CANTIN, 4 ja 42 Gravier

SUCRE HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 4 ja 42 Gravier

CAFÉ—400 sacs Havane fin vert, et 700 do Rio, fin vert à vendre par L. CANTIN, 4 ja 42 Gravier

CAPSULES et étiquettes, à vendre par NUMA LACOSTE, 2e mai 103, Royale.

LIQUEURS assorties—80 caisses liqueurs fines, surfines et superfines, à vendre par NUMA LACOSTE, 2e mai 103, rue Royale

BOUCHONS—300 milliers pour bouteilles et demi bouteilles, à vendre par 2e m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—3,000 boites et demi boites, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ABSYNTHE ET KIRCHEN-WASSER—100 caisses, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par 2e m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

TABAC de la Vuelta Abajo—58 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 21 av No. 11, rue Royale

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par HEPBURN & TURPIN, 25 mars No. 11, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE—50 caisses, de la marque de Vernin & Lecoultre, en débarquement du navire Ancona, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2e mai 22, St Louis

SERRURES Françaises—4 caisses Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 2e mai 22, St Louis

CAFÉ DE LA HAVANE—85 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 6 mai 34 Vieille Levée

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans âgée de 10 à 12 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No 27, rue de la Commune. 27 m

VINS en barriques et demi barriques St. Emilion, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte Chateau Leoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne. A vendre par NUMA LACOSTE, 2e mai 103 Royale

BRETELLES Polka—75 douzaines bretelles Polka, américaines; mérinos français—12 pièces mérinos uni et façonné; Brosses françaises—50 paires brosses françaises fines, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 1 juin 36, Chartres

EPONGES—Une caisse éponges très fines de Smyrne, à vendre par RICKER & PEARSON, 30 mai 62, Camp

SUCRE de la Havane—230 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par 30 mars ED. CLAGUE, 28 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Ancona, venant du Havre:
12 meules fromage de Gruyère,
25 fromages pâte grasse,
144 do têtes de maure (ou de Hollande)
100 damejeannes de 1 gallon,
100 do do do
A vendre par NUMA LACOSTE, 28 mai 103, rue Royale

DIVERS—1900 sacs café de la Havane, Rio et Java; 690 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes; 400 milliers cigares de la Havane, marques assorties, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 m 25, Vieille Levée.

OLIVES D'ESPAGNE—200 barils à vendre à bas prix par St. Vor. BARRETT, 13 mai 21, Gravier

SALAISONS—200 caisses olives verdales, 100 do capres capotes, 100 do cornichons, reçu par le navire Mozart, de Marseille, à vendre par St. Vor. BARRETT, 13 mai 21, Gravier

DIVERS—40 caisses Absynthe de Sauvageol et Brunneton; 40 dito Vin Muscat de Frontignan.
38 caisses Liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseilles;
100 paniers Huile d'olive de Plagniol;
150 caisses Vin Curcier, Haut Brion;
40 do Thé Young Hyson, Pouchong et poudre à canon; 150 dito Salaisons;
20 paniers Guignolet d'Anger, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 mai 34, Vieille Levée

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.
LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources, mines ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX, 22 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

EN débarquement du navire Florian, venant de Bordeaux:
30 barriques vin rouge.
30 caisses abricots à l'eau de vie.
30 do prunes do
5 bouteilles fil à voile.
5 caisses peinture verte, à vendre par DUDOUYT & TEULADE 24 avril

AVIS—Je donne avis aux personnes qui me doivent [illegible] Nouvelle-Orléans, 11 juin [illegible]

REÇU [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, Mardi prochain, 23 du courant, à 11 heures du matin, à leur magasin d'encan, encoignure de Louis et Chartres.
Environ 150 volumes de littérature et [illegible] en anglais et français, tels que Lcharpe, Lacretelle, Shakespeare, Goldsmith, Gibbons—le tout bien relié. 22 [illegible]

PAR J. B. BLACHE.
PAR ordre et sous l'inspection des gardiens [illegible] pour le compte de qui il appartiendra, sera vendu mercredi 24 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No. 29.
14 balles couvertures de laine de 3 points, de la manufacture de Granier, importées et avariées à bord de la barque Globe, capitaine Juge, venant de Cette. 22 juin—3

PAR F. FERNANDEZ & WHITING
Vente d'un magnifique mobilier.
[POUR CAUSE DE DEPART.]
IL sera vendu vendredi prochain, 26 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue Condé entre les rues Hôpital et Quartier, un magnifique mobilier se composant de sofas, chaises, fauteuils, tables rondes, tables à ouvrage, side board, tapis, lits français garnis, armoires, Lavabos, bureaux &c. Aussi argenterie, verreries, porcelaine &c.
22 juin.

PAR P. E. TRICOU,—Encanteur
P. V. E. Dugué Livaudais vs C. C. E. Dugué Livaudais & al—action en partage.—No 24,131.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire en date du 11 juin 1846, j'offrirai en vente le lundi vingt-sept juillet 1846, à l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle Orléans, à midi, les propriétés de valeur, décrites ci-dessous, pour opérer un partage.
47 lots de terre situés dans la paroisse Lafourche Intérieure, au lieu connu sous le nom de Vacherie Dugué Livaudais, tels qu'ils figurent sur le plan fait par [illegible] le 16 mai 1845, et déposé à la Cour de District [illegible] de cette affaire, [illegible] les Nos de 1 à 47 inclusivement.
Les lots Nos de 1 à 15 inclusivement, [illegible] chacun 2 arpents de face à la portion de [illegible] par les Nos 51 et 49 sur le plan fait par [illegible] avril 1837 et déposé en l'étude de T. Seghers [illegible] comme plan No 42. Sur une profondeur de 80 [illegible] terminant en pointe à l'endroit où ils [illegible] propriétés de [illegible] B Guedry et de P. Lefebvre.
Les lots Nos 16, 17 et 18, [illegible] 2 arpents 1/3 de face chacun aux terres désignées sous le No. 49, sur le plan susdit de Bourgerol, sur une profondeur de 80 arpents et terminant en pointe à l'endroit où ils touchent les terres de susdites de Guedry et de Lefebvre. Les lots Nos de 19 à 27 inclusivement, mesurant chacun 1 arpent de face à la propriété désignée par le No. 49, sur le plan susdit de Bourgerol, 1 arpent dans le fond et face au lot No. 19 sur le même plan, sur une profondeur de 80 arpents. Les lots Nos de 28 à 40 inclusivement, mesurant chacun un arpent de face aux lots désignés par les Nos 47 et 48, sur le plan susdit de Bourgerol un arpent dans le fond et face au lot désigné par le No 19 sur le même plan sur une profondeur de 80 arpents.
Termes et conditions.—La propriété décrite ci dessus sera vendue par lots et payable un dixième comptant et la balance en billets à un et deux ans, divisés en coupons, avec hypothèque sur la dite propriété. Les dits billets en cas de non paiement porteront intérêt à raison de 8 p. 100 du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente devant Adolphe Mazureau, not. public.
NOTA.—Ces terres sont considérées comme les plus riches de l'Etat de la Louisiane et les plus propres à la culture de la canne à sucre. Les lots de 1 à 35 inclusivement sont contigus et contiennent 2010 arpens de superficie dont 400 propres à la culture. Les lots Nos 36 et 47 sont contigus et contiennent 626 arpens dont 63 propres à la culture.
Le plan peut être vu au bureau de P. E. Tricou, encanteur, et y restera déposé jusqu'au jour de la vente.
22 juin—1es td

Vente de Syndic.—Terres dans la Paroisse Concordia.
PAR CHRISTY & CENAS,
WM H. CHRISTY, Encanteur
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans il sera vendu mardi, le 14me jour de juillet 1846, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, à midi, les terres ci-après désignées, appartenant à la succession de Thomas Barrett
No. 1—La moitié indivise des fractions sectionnelles 48, 49 et 50, dans le Township 8, rangee Nord, 9 Est, contenant 1186 16/100 acres.
No. 2—La moitié indivise des fractions sectionnelles 45, 46 et 47, dans le Township 8 Nord, rangée 9 Est contenant 1111 49/100 acres.
No. 3—La moitié indivise des fractions sectionnelles 42, 43 et 44 dans le Township 8 Nord, rangée 9 Est, contenant 1319 92/100 acres.
No. 4—Le tout des fractions sectionnelles 17, 18 et 19, dans le Township 3 Nord, rangee 8 Est, contenant 526 37/100 acres.
No. 5—La moitié Est du 1/4 Sud-ouest de la section 43, dans le Township 9 Nord, rangée 10 Est, contenant 80 acres.
No. 6—La moitié Est du 1/4 Nord-ouest de la section 44, dans le Township 9 Nord, rangée 10 Est, contenant 80 acres.
Conditions—En billets endossés garantis par hypothèque, payable le 1er janvier 1847 à la Banque de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 juin

PAR ABAT & DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 mai 1846, il sera vendu le mercredi 22 juillet 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale.
L'esclave ci-après, abandonné par M. Jean Dominique Victor Marion de Montilly, à ses créanciers:
CARLOS, mulâtre, âgé d'environ 26 ans.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant huit pour cent d'intérêt comme clause pénale seulement avec privilège du vendeur sur la propriété, et la clause de non aliénation jusqu'à final paiement du dernier billet.
L'acte de vente pardevant A. Chiappella, notaire public.
17 juin—3 en30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans—Pardevant moi, William Young Lewis, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, dument commissionné et assermenté conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13me jour de mars mil huit cent trente sept, les personnes ci-après nommées désirent former une compagnie ou société limitée composée d'elles et d'autres personnes qui pourront s'y adjoindre plus tard, ou devenir associées, soit établie en la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'Etat de la Louisiane, sous le titre et le nom de "Compagnie de remorqueurs de l'Union."
Que l'opération de la dite compagnie sera de remorquer à la vapeur les bâtimens de la mer, y allant et en haut et en bas du fleuve Mississipi, et de transporter de cette manière du fret et des passagers, ainsi qu'au sauvetage et à l'allègement des bâtimens dans ledit fleuve ou à la mer.
Que le fonds capital de la dite compagnie est et demeure fixé à la somme de $25,500, divisé en actions de $100 chacune, ce qui est la valeur estimative des bateaux à vapeur Panther, Alonzo, Persian, leurs machines respectives, fournitures et pendances maintenant possédées par les parties ci-après nommées (avec le privilège d'augmenter ledit capital jusqu'à un montant n'excédant pas $15 [illegible] si les actionnaires le demandent). Le tout payable comptant, et laquelle dite compagnie ainsi constituée existera et continuera pour le terme de deux ans, à partir du treizième jour de mai 1845, et expirant les mêmes jour et mois de l'année 1847, si les actionnaires ne veulent pas la dissoudre plus tôt.
Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de la dite compagnie et contribuent au nombre d'actions dans le fonds capital affecté à leurs noms respectifs pour ce qu'ils les ont souscrit, savoir:
Junius Beebe, cent vingt deux actions.
Samuel Saunders Green, vingt huit actions.
Edward Kenoran, vingt neuf actions.
Jean François Languille, douze actions.
Pierre Joseph Languille, onze actions.
John Taylor Davis, cinq actions.
Greenleaf Andrews, quinze actions.
James Brownlee, trente actions.
Ann Maria Winter, onze actions.
Charles Robinson, onze actions.
James Wells Riddie, onze actions.
Que l'administration de la dite compagnie sera sous la direction de Junius Beebe, qui en dirigera toutes les affaires et transactions des dits trois bateaux à vapeur, avec pouvoir de nommer un agent sous ses ordres, s'il en est requis; les dits actionnaires ou leurs successeurs ayant le privilège de faire et altérer tous règlemens pour gouverner la dite compagnie.
Que ledit directeur tiendra un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite compagnie dans des registres réguliers, ainsi qu'un tableau complet des recettes et dépenses d'icelle, et que chaque mois ou plus tôt il exhibera ou tableaux des affaires de la compagnie, et qu'il en répartira le net profit entre les actionnaires aux époques ci-dessus stipulées.
Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.
Que si aucune partie du fonds capital de la dite compagnie venait à être transférée pendant l'existence de la dite société, le dit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et les nouveaux actionnaires s'engageront, dans le dit acte de transfert, de [illegible] cette charte et à tous réglemens en dépendant.
Que la dite compagnie poursuivra et sera poursuivie, sous son titre de corporation, et qu'elle plaidera et qu'il sera plaidé contre elle, sous le dit titre de corporation.
Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite compagnie cesseront et seront liquidées par une vente des dits bateaux à vapeur et leurs dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un règlement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.
Et, enfin, les personnes ici nommées en vertu des susdites stipulations, et contrat et arrangemens, créés et instituées par les clauses précédentes de société limitée, dans le but y mentionné, et à cet effet seulement, ont signé leurs noms respectifs.
Fait et passé à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-septième jour de mai mil-huit-cent-quarante-cinq, en présence de William T. Lewis et de Léon L. Darier, tous deux de cette ville témoins qui ont signé avec lesdites parties et ledit notaire.
SIGNÉ.

James Brownlee,	P. Languille,
John T. Davis,	Maria Winter,
Greenleaf Andrews,	Saul S. Green,
James W. Riddie,	J. F. Languille,
Charles Robinson,	Edward R. Harding,
	Junius Beebe.

William T. Lewis, L. L. Darier, W. Y. Lewis, notaire public.
Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie véritable de l'original déposé à mon dossier.
En foi de quoi, je certifie ces présentes sous ma signature et y appose mon sceau, à la Nouvelle Orléans, ce 27 mai 1845. W. Y. LEWIS, notaire public.
Le soussigné, conservateur des hypothèques pour cette ville et paroisse, certifie que l'acte précédent de société a été enregistré ce jour en son office au livre B, Sec. 2, folio 136. Nouvelle-Orléans, 27 mai 1845. EDMOND WILTZ, Dep. conserv.
9 juin—1m2ps

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHÉ,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
LES soussignés ayant renouvelé et augmenté leur stock de GROCERIES et ayant reçu par les derniers arrivages de France, plusieurs envois de conserves, vins, liqueurs, eau-de-vie &c. &c., sont à même d'exécuter dans le plus bref délai les commandes qui leur seront confiées de la ville et de la campagne, aux prix les plus modérés.
Leur assortiment de vins et liqueurs est des plus complets. Ils sont constamment pourvus d'excellens vins de Bordeaux, rouge et blanc, en barriques et demi-barriques qu'ils [illegible] pour l'usage des familles, depuis $22 jusqu'à $40 la barrique. Ils offrent en outre aux familles qui habitent la ville l'avantage de se procurer des vins purs et agréables à des prix comparativement bien au-dessous de ceux importés en caisses:
Chateau Lafitte, vieux, à $8 — les 12 bouteilles
Chateau Leoville, vieux, à $5 — les 12 bouteilles
St. Julien, vieux, à $2 — les 12 bouteilles
Saint Julien, moins vieux à $1 50 les 12 bouteilles
Médoc bon ordinaire, à $1 20 les 12 bouteilles
Barsac et Sauterne, à $3 — les 12 bouteilles
En retournant les bouteilles exactement.
Ils recommandent également les vins qu'ils importent en caisses Chateau Haut Brion, de la propriété de Eugène Larrieu, et Château Gruaud Larose, de la propriété Balguerie & Co.; parmi les divers [illegible] de vin de Champagne qu'ils reçoivent, ils [illegible] particulièrement pour la qualité, [illegible] connus sous le nom de "Cordon [illegible] ville" de MM. Lanson [illegible]. Ils offrent aux connaisseurs [illegible] de 1825; [illegible] vins de sherry et de [illegible] supérieur; vieux Cognac Lecocq 1805 [illegible] véritable de Pernod, kirsch de la Forêt Noire, [illegible] et Porter de Londres—Un assortiment de liqueurs supérieures de France, Hollande et Italie.
[illegible]
LOSEILBE & Co. 9 juin Encoignure Royale et Douane

SARDINES en boites et demi boites, marque de [illegible], Courée et Martin, Philippe et Canaud à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 9 ja 17 et 19, St Louis